

Réunion de Quartier N°2 (Moulin à vent, Massenet, Pagnol du 05 Octobre 2022

Participants : M.Me DEBERGUE, M.Me ROSO, M. SANCHEZ, M.Me PALAYSI, M.Me RABAUD, M.Me VIDAL, M.Me ROCCA, M. Jean Pierre VERRIER, M. René SORIANO, M. Gérard CAROD, M. JACQUARD, M. TILLE, Me CREUZET, M. TIRODE, M.Me CAMUSAT, M.Me ROTTIER, M. VIGOUROUX, M.Me LAURICHEZE, M. BOUFFARTIGUE. 28 personnes

Nicolas après avoir fait visiter l'étage nouvellement aménagé de notre Bergerie et remercié l'assistance pour sa présence, excusé l'absence du Maire, et exprimé une pensée pour M. Claude ROBERT qui vient de nous quitter, revient sur les sujets de la dernière réunion de quartier, qui avait eu lieu le 2 octobre 2019, et dont l'un des sujets était les aboiements des chiens.

Nicolas indique que les objectifs de la municipalité prévus en 2020 pour la durée de la mandature se déroulent comme prévu, avec notamment l'achèvement des travaux de la place du village.

La parole est à l'assemblée.

Nicolas évoque la lettre que M. et Me LAURICHESE 12, rue Aragon, ont adressé au Maire. Plusieurs points ont obtenu des réponses verbales, concernant les déjections canines, on va continuer de communiquer, notamment dans le bulletin municipal, à la demande de goudronner le parking, ce n'est pas souhaitable à cause du risque de retenue des eaux pluviales, mais on va reniveler le terrain et mettre des panneaux canicrottes avec distributeurs. Mais c'est vrai que nos moyens sont limités car trop de chiens se baladent sans aucune surveillance des propriétaires. Le courrier de M. et Me LAURICHESE retient toute notre attention.

Nicolas répond à une question écrite de Me PADERCQ qui demande un stop avant le dos d'âne entrée Servian : la réponse est non parce que l'entrée d'Abeilhan de ce côté va être revue avec les projets d'aménagement de la chaussée que nous avons.

L'assistance nous signale que les **aboiements des chiens sont toujours un sujet d'actualité**, largement commenté, ainsi que les déjections qui continuent d'orner les trottoirs et parkings sans être ramassés par les propriétaires malgré les sachets mis à leur disposition.

A ce sujet, il serait bon de mettre le distributeur un peu plus haut, entre les deux salles (bergerie et salle omnisports) pour éviter que les enfants ne s'amuse à les disperser pour jouer.

Plusieurs participants habitent rue Massenet et les questions fusent tout en restant courtoises. Maryline ROTTIER rappelle le projet de sens unique de la rue Massenet, mais c'est surtout les nuisances provoquées par les fêtes de fin Juin et début Juillet qui sont signalées. Me TIRODE (au 2) se plaint du bruit venant de la Bergerie quand il y a une soirée, ce à quoi Nicolas répond fermement que lorsqu'il a emménagé il savait qu'il était proche voisin de la salle des Fêtes. Me JACQUARD (au 7), Me TILLE et Mme CREUZET (au 9) ainsi que Maryline sont surtout gênés par les abus de stationnement « tout l'été » ; Nicolas relève au

passage que ces nuisances des fêtes représentent 7 jours en tout, et que les gens qui ont été sevrés de distractions depuis 2020, ont été particulièrement nombreux cette année. Tous relèvent le stationnement anarchique, y compris devant leur porte, et la circulation rendue impossible dans les deux sens. Ils proposent qu'on ferme la rue avec des barrières pour que les gens se garent en entrée de village, peut-être sur un parking provisoirement installé pour l'occasion.

René SORIANO lui voudrait que l'on revoit la signalisation de la Bergerie. Nous allons tenir compte de leurs réflexions et propositions pour l'avenir.

Plusieurs interventions portent sur **l'entretien du village** qui donne une mauvaise image, dont la cause est essentiellement liée à l'interdiction d'utiliser des produits désherbants toxiques. Au départ en retraite d'Eric FOUQUET nous avons confié cette mission en partie à un couple d'auto-entrepreneurs et en partie à nos agents, mais force est de constater que ce n'est pas suffisamment efficace. Nous venons de constituer l'équipe d'agents qui va se consacrer uniquement à l'entretien du village et aux espaces verts avec Aurélie et Gabin qui vient d'être embauché.

René SORIANO pense qu'il faudrait prévoir un surpresseur pour la fourniture en eau du village, et Nicolas répond qu'un **nouveau château d'eau va s'élever courant 2023**, qui va résoudre tous les problèmes quant à sa capacité et sa puissance.

Nicolas indique qu'on réfléchit aussi à un stationnement à cheval sur la chaussée et le trottoir rue du Moulin à vent entre la maison des DIAZ et la maison de GIRARD pour éviter que les véhicules s'installent carrément sur les trottoirs. Gérard CAROD évoque la possibilité de faire le stationnement de l'autre côté de la route. Mme CAMUSAT d'en faire un sens unique.

Alain VIGOUROUX, pense lui qu'on pourrait aménager un caniveau à l'angle de la rue du Moulin à vent, devant chez lui pour ralentir les véhicules dans le virage et pour évacuer l'eau stagnante, les plots au milieu font leur boulot, néanmoins les voitures rentrent vite dans le virage et rasant le mur, Nicolas indique que cette partie de la rue est prévue également dans l'aménagement de la chaussée.

Informations municipales

Extinction Eclairage Public :

Concernant l'éclairage public et la proposition d'éteindre une partie de la nuit, la discussion s'installe très rapidement sur ce projet, et les avis sont partagés. Me DEBERGUE pose la question de l'éclairage intermittent, d'autres trouvent que cela peut être dangereux, mais dans l'ensemble chacun comprend que cela va être une nécessité.

Nicolas précise bien entendu que cela pourrait être de minuit à 5 h du matin, que l'éclairage intermittent n'est pas possible, qu'il est géré par Hérault Energie, que l'éclairage est basé sur l'horloge astronomique ce qui correspond à l'arrivée du crépuscule et au lever du jour. Arrêter l'éclairage une partie de la nuit sera bien entendu le domaine d'Hérault Energie. D'autre part l'état risque de pénaliser les communes qui ne feront pas cet effort pour une

économie d'énergie. Une première estimation indique que cela pourrait être de l'ordre de 30 % . Rappelons aussi que les communes ne bénéficient d'aucune tarification protégée et qu'elles subissent des dépenses qui ont explosé à ce jour. Abeilhan a multiplié par 2 ses dépenses d'énergie sur 1 an, malgré les efforts faits pour passer les ampoules au LED et pour équiper certains bâtiments en photovoltaïque.

SICTOM :

Nous annonçons que **le SICTOM va mettre en place des bacs orange à partir du 1/1/2023**. Nous y étions opposés parce qu'il est prévu qu'il n'y aura qu'un passage par semaine, toutefois il a été indiqué que si le ramassage tombe 1 jour férié, il sera effectué normalement. Les étiquettes qui ont été posées sur les bacs jaunes indiquent qu'on pourra y déposer de nouveaux emballages. Cette disposition est applicable aussi à partir du 1/1/2023.

STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :

Nicolas aborde les nouveaux **aménagement de chaussée, avenue Jean Moulin** qui auront lieu puisque les travaux d'enfouissement des réseaux électriques 1^{ère} et 2^{ème} phase se sont terminés cette année. Nous avons fait appel à un bureau d'études qui travaille sur l'ensemble du projet mais aussi sur les axes d'entrée de village par Servian. Le but bien évidemment est d'améliorer le stationnement de l'avenue Jean Moulin, on va peut-être avoir l'opportunité de créer un passage vers le parking du stade en achetant une maison une maison inoccupée qui est à la vente. La démolition de la maison Carrion et l'aménagement du parking vont démarrer dans les prochains mois ; on va récupérer une douzaine de places, on pense également au changement de sens de la rue Galliéni et de la rue Massenet.

René SORIANO s'interroge sur l'opportunité de créer un parking à la place du square IZARD et la bibliothèque. Nicolas répond que nous y réfléchissons.

Projets à venir :

- Prochainement la commune adhèrera à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux, de l'application **ILLIWAP** qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhèrait. Mais là, ce sera gratuit. Nous reviendrons vers vous dès son lancement.
- Entre Septembre et octobre de cette année un **City Stade** sera créé sur l'espace ZOLA en lieu et place d'un des cours de tennis, l'autre sera remis à neuf. Pour un coût de 47 k€ ht nous recevrons 14k€ de l'Etat et 14K€ du Département. Un reste à charge de 19k€ incombera à la commune.
- Le bâtiment patrimonial de **la cantine** (ancienne école) a un cruel besoin de rénovation. Les façades et la toiture sont à refaire impérativement. Nous profitons de l'occasion pour améliorer l'acoustique de la salle de la cantine. Le coût total est de 185K€. Nous recevrons 40k€ du Département et rien de

l'état pour l'instant. Le reste à charge de la commune est donc de 145K€ mais ces travaux sont indispensables. Nous escomptons tout de même recevoir de la Communauté de communes, au titre de la rénovation d'un équipement patrimonial 30k€. De Plus nous envisageons d'activer le fond de concours de 50K€ que nous alloue la CCAM que nous remercions vivement de cette initiative à l'attention de toutes les communes des Avant-Monts.

M. ROCA prend la parole pour dire que les ouvriers passaient par la cantine avec leurs brouettes, ce qui n'est pas normal à cause de la poussière que cela occasionnait. Nicolas est très surpris de cette remarque, d'autant que lors des réunions de chantier chaque lundi matin nous n'avons rien remarqué de tel.

- Depuis 2019 Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'existe plus. Nous sommes actuellement régis par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Nicolas évoque **le PLU qui est en cours d'élaboration**, avec l'obligation que nous avons de remplir les dents creuses avant d'accueillir tout nouveau projet de lotissement. Me VIGOUROUX : « moi j'aurais mis dans le PLU le terrain à l'entrée d'Abeilhan en venant de Coulobres » ! Nicolas reprecise nos obligations dans le cadre de l'intercommunalité ; d'autre part dans le PLU nous avons en projet une résidence accueil séniors, composée de deux bâtiments de 8 studios chacun. Ce type de résidence qui est une alternative entre l'EHPAD et les sénoriales, reçoit des personnes valides qui participent à la vie collective, et chaque résidence est gérée par une gouvernante et son équipe.

- Je présente **les jardins partagés LES RIVES DU RIEU**, qui sont constitués de 10 parcelles de 120 m2 qui s'adressent en premier lieu à des personnes ou des familles ne disposant pas d'espace extérieur ou très peu, qui disposent d'un cabanon à outils et d'un compteur d'eau individuel. Un bail de location de 240 € sera établi par la municipalité et pourra être réglée en 1 fois, 2 fois ou 4 fois. Nous avons quelques candidats, et nous allons rencontrer toutes les personnes intéressées.
Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

- Une permanence pour **la Mutuelle Santé Communale** aura lieu les 24 et 25 octobre 2022, sur rendez vous uniquement en vous inscrivant à la mairie.

- Nicolas aborde le sujet d'actualité que personne ne peut ignorer : **l'EOLIEN**. A mains levées l'ensemble des participants s'exprime contre. Nicolas précise qu'il faut que nous soyons prêts à répondre à toute démarche commerciale pour ce type d'équipement de développement durable étant donné les besoins pressants en énergie et la perspective de construction de nouvelles centrales nucléaires à très long terme. La discussion se concentre à nouveau sur le photovoltaïque. Néanmoins, l'EOLIEN sur le domaine aqua-marin rencontre une certaine adhésion.

La réunion prend fin vers 20 h 45, tout le monde se retrouvant autour du pot dinatoire, dans une excellente ambiance détendue.